

# Conditions générales de vente

Se référer aux conditions générales de la Commission Litiges Voyages disponibles sur : [www.voyages-leonard.com](http://www.voyages-leonard.com)

## Conditions particulières de vente

### ARTICLE 1 - LES PRIX COMPRENNENT :

- Le transport, le logement en studio/appartement ou chambre d'hôtel avec les repas et/ou les services indiqués tels que dans les documents de voyage.
- la TVA, selon les taux en vigueur.
- Ils sont éventuellement révisibles conformément aux conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, pour autant que la révision soit consécutive aux variations suivantes :
- les taux de change appliqués au voyage, et des différentes taxes
- le coût des transports, y compris le coût du carburant pour toutes réservations faites avant le 01/10/2014. Après cette date, les Voyages Léonard se réservent le droit de revoir les prix selon la loi sur les Contrats de Voyages du 16/02/1994 qui prévoit, à l'article 11, que certains suppléments peuvent être facturés après la réservation, jusqu'à 21 jours avant le départ, au cas où le coût du carburant augmenterait ou les taxes ou taux de changes, qui sont en rapport direct avec les services achetés, viendraient à changer.
- les redevances et taxes afférentes à certains services.

### ARTICLE 2 - LES PRIX NE COMPRENNENT NOTAMMENT PAS :

- les entrées et/ou frais de participation pour les musées ou curiosités, bateaux, funiculaires et pourboires aux guides locaux et au personnel des hôtels.
- les boissons sauf mention contraire
- les frais de passeport et visa, vaccinations et autres formalités.
- la prime de l'assurance annulation et/ou l'assurance assistance.
- les taxes de séjours en vigueur en France et autres pays concernés.
- les cautions OBLIGATOIRES réclamées par les hébergeurs et à régler par carte de crédit.
- le transport aller/retour des gares de Moûtiers et/ou Bourg St Maurice vers les stations de ski.
- le draps de lits et linges de bain (sauf mention contraire)

### ARTICLE 3 - REDUCTIONS

- les réductions sont appliquées suivant les conditions mentionnées dans le tableau des prix et sont à calculer sur le prix de base.
- les réductions consenties aux enfants le sont de bonne foi sur base de la déclaration faite à l'inscription ; toute falsification conduit à une adaptation ou à une suppression de celles-ci.
- dans le cas de plusieurs réductions, seule la réduction la plus favorable sera d'application, y compris lors d'un report suite à une annulation d'un voyage.
- Si une modification intervient après la période de réservation rapide, les réductions y afférentes (Early Booking) ne sont plus applicables.

### ARTICLE 4 - SUPPLEMENTS

Les suppléments sont indiqués dans le tableau des prix et sont valables par personne et par période, sauf indication contraire.

### ARTICLE 5 - PROGRAMME/ERRATA

- Les programmes sont donnés de bonne foi au moment de l'édition ; certaines adaptations restent cependant possibles, sans dédommagement, en fonction des opportunités ou des contraintes du moment.
- Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au moyen d'errata transmis à votre agence de voyages. Autant que possible nous vous informerons au sujet d'éventuelles erreurs et/ou modifications dans la présente brochure avant votre réservation.

### ARTICLE 6 - ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

L'annulation entraîne, dès le jour d'inscription, des frais qui sont dus dans tous les cas intégralement :

- Séjour en location (studio, appartement, chalet-Hôtel) :
    - Jusqu'à 8 semaines avant la date d'arrivée : 25 % du prix total du voyage
    - Jusqu'à 6 semaines avant la date d'arrivée : 50 % du prix total du voyage
    - Jusqu'à 3 semaines avant la date d'arrivée : 75 % du prix total du voyage
    - Entre 3 semaines et la date d'arrivée : le prix total du voyage.
  - Billetterie avion et/ou train : 100% du prix du billet dès le jour de la réservation.
- En tout état de cause, toutes les sommes dues aux tiers s'ajoutent aux montants ci-dessus. Le total des sommes réclamées ne pourra en aucun cas dépasser le prix du voyage.
- Transport seul en autocar : en cas d'annulation jusqu'à 21 jours avant le départ, les frais d'annulation sont de €20 par personne. A partir de 21 jours avant le départ, les frais d'annulation sont de €40 par personne et à partir de 14 jours avant le départ, les frais d'annulation sont de €60 par personne. A partir de 8 jours avant le départ ou si le voyageur ne se présente pas au départ, les frais d'annulation sont de 100% du prix du voyage réservé.
  - Services optionnels (skipass, cours de Ski et location de matériel)
    - entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée : 25% du prix total du voyage
    - entre 14 et 8 jours avant la date d'arrivée : 50% du prix total du voyage
    - entre 7 jours et la date d'arrivée : 100% du prix total du voyage

### ARTICLE 7 - MODIFICATION PAR LE VOYAGEUR

Pour une modification telle que

- nom du passager : De 30 jours à 16 jours du départ : 15€/personne (hors assurance) et de 15 jours jusqu'à la veille du départ 40€/personne (hors assurance) hormis la billetterie avion/train où le coût peut être supérieur. Les coûts réels de la billetterie avion/train seront facturés.
- changement de dates, type de transport :
  - o plus de 30 jours avant le départ : 15€/personne (hors assurance)

- o de 30 à 16 jours avant le départ : 30€/personne (hors assurance)
- o de 15 à 9 jours avant le départ : idem frais d'annulation
- o de 8 jours jusqu'au jour du départ : idem frais d'annulation
- lieu de chargement :
  - o de 15 à 9 jours avant le départ : 15€/personne
  - o de 8 jours jusqu'à la veille du départ : 40€/personne
- type de logement et/ou régime :
  - o 15€ par personne sont portés en compte jusqu'à 10 jours avant le départ
  - o aucune modification de ce type n'étant acceptée à moins de 10 jours du départ.

Chaque modification importante (modification d'hôtel, de destination, ...) est considérée comme annulation par le voyageur. Les modifications de nom et de dates des billets d'avion sont soumises aux conditions particulières des compagnies aériennes. AUCUNE modification ne sera acceptée le jour du départ.

### ARTICLE 8 - ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR DE VOYAGES

Les Voyages Léonard se réservent le droit d'annuler tout voyage n'atteignant pas le nombre minimum de voyageurs requis, soit 20 personnes et à prévenir les participants au plus tard 4 semaines avant la date de départ. En tout cas, le dédommagement ne peut excéder le prix du voyage et ne couvre en aucun cas les frais éventuels engagés par le voyageur pour l'obtention d'un passeport ou visa.

Si les Voyages Léonard pour une raison propre à un organisateur de spectacle se trouvent dans l'invincible incapacité de satisfaire les engagements liés au spectacle proprement dit, le client déclare expressément, pour le bénéfice, exercer uniquement son recours envers l'organisateur de spectacle.

### ARTICLE 9 - SOUS-TRAITANCE

Les Voyages Léonard peuvent recourir à du matériel et/ou du personnel sous-traité en cas de besoin.

### ARTICLE 10 - BAGAGES en AUTOCAR

Les bagages sont limités à 20 kg par personne en une valise de taille standard (80x50x27) et doivent être munis des étiquettes de bagages remises par l'organisateur de voyages avec mention des éléments renseignés ci-après : nom du voyageur et lieu d'embarquement.

Les clients sont responsables de leurs bagages tant au chargement, déchargement ou toute opération de transport. Tout dommage, pour être reconnu, doit être constaté par un représentant des Voyages Léonard et fait l'objet sur le champ d'une attestation écrite et contresignée par les 2 parties. En cas de dommage consécutif à une faute professionnelle du chauffeur ou à un vol constaté par une autorité compétente, le dédommagement ne peut en aucun cas dépasser la valeur prouvée par le voyageur avec un maximum de 250€ par bagage et de 500€ par voyageur. Les objets de valeurs (bijoux, matériel électronique...) ne doivent pas être mis dans la soute du car. En aucun cas, le transporteur n'est responsable de la perte ou du vol de tout bagage à main.

### ARTICLE 11 - OBJETS PERDUS OU OUBLIES

Les Voyages Léonard n'assument aucune responsabilité quant à la perte ou à l'oubli de tout objet en cours de voyage.

### ARTICLE 12 - PLACE DANS L'AUTOCAR

Votre place dans l'autocar vous est réservée en fonction de votre date d'inscription. Tout souhait particulier émis par nos clients est pris en compte par nos services dans la mesure du possible, sans garantie contractuelle. Cette place est attribuée au moment de la centralisation

### ARTICLE 13 - RECLAMATIONS

Les plaintes seront traitées conformément à l'article 16 des Conditions Générales ; un formulaire approprié sera remis par notre représentant à la première demande. La contre-valeur des prestations non obtenues sera remboursée uniquement sur présentation d'une attestation établie par le prestataire de services, spécifiant clairement les prestations non fournies au client et susceptibles de remboursement.

### ARTICLE 14 - OBLIGATION DU VOYAGEUR

Le voyageur est tenu de respecter les obligations légales en matière de formalités douanières. A défaut, les Voyages Léonard déclinent toute responsabilité, notamment au niveau des frais, pénalités et dommages encourus par le fautif.

Aucun enfant ne peut, conformément à la loi, voyager sur les genoux d'un adulte ; un siège doit lui être attribué. Les parents doivent prévoir un système de fixation au siège adapté à la taille et au poids de l'enfant.

### ARTICLE 15 - TRAVAUX

Les Voyages Léonard déclinent toute responsabilité sur tout chantier de travaux en cours sur le lieu de séjour.

### ARTICLE 16 - RETARD

Nos autocars peuvent être confrontés à des retards occasionnés par des travaux, des embouteillages ou tout autre événement. Les Voyages Léonard ne peuvent en aucun cas être tenu pour responsable de ces retards.

### ARTICLE 17 - DROIT DE RENONCIATION LORS D'UN ACHAT EN LIGNE

L'article 80 § 1 de la loi sur les pratiques du commerce prévoit que le consommateur dispose d'une période de sept jours ouvrables pour procéder à la résiliation d'un achat fait en ligne. En vertu de l'arrêté royal du 18.11.2002, certaines exceptions visent le secteur touristique et ses spécificités ; étant considérés la nature même des engagements fermes et très rapides qui doivent être pris - dans votre intérêt - envers les partenaires constitutifs de votre choix de voyage, votre réservation ne peut être maintenue si vous ne renoncez pas explicitement à ce droit de résiliation. A cet effet, vous devez marquer votre accord définitif et irrévocable en cochant la case correspondante sur votre formulaire de réservation. Vous donnez ainsi l'autorisation aux Voyages Léonard d'exécuter la réservation sans délai.

### ARTICLE 18 - JURIDICTIONS

Tout litige sera porté devant les juridictions de Liège.

LEONARD TRAVEL INTERNATIONAL Lic. A1188

Parc Artisanal 25 4671 Barchon

Edité le 15/08/2014

RPM LIEGE - BE 0420348114

Ed. Resp. Jean-François Defour

